

DROITS DE DOUANE

Un pays impose des droits de douane lorsqu'il ajoute une taxe sur les importations. Cette taxe fait augmenter le coût de ces importations.

Ce que nous avons obtenu

- Le Canada et les États-Unis ont convenu d'éliminer les droits de douane sur une période de 10 ans.

Certains droits seront complètement abolis le 1^{er} janvier 1989, d'autres le 1^{er} janvier 1993, et les autres le seront avant le 1^{er} janvier 1998.

Ce que nous avons conservé

- Les droits de douane seront réduits plus lentement dans certains secteurs sensibles à la concurrence américaine :
 - la plupart des produits agricoles et des aliments conditionnés;
 - les textiles et les vêtements;
 - les appareils ménagers; et
 - de nombreux autres produits manufacturés.Cela aidera ces industries à s'adapter.
- Pendant 20 ans, nous pourrions imposer des droits provisoires sur les fruits et les légumes frais si les producteurs canadiens ont besoin d'une protection spéciale.

Quels seront les avantages pour les entreprises?

- En 1986, le gouvernement des États-Unis a perçu près de 900 millions de dollars en droits de douane sur les exportations canadiennes. Ces droits seront abolis.
- À l'heure actuelle, les droits élevés nous excluent de certains marchés aux États-Unis. Grâce au libre-échange, les Canadiens pourront y vendre leurs produits et leurs services.
- D'ici 1993, les États-Unis élimineront les redevances pour opérations douanières qu'ils appliquent à toutes leurs importations. Ces redevances ajoutent actuellement plus de 200 millions de dollars par année aux coûts que doivent payer les acheteurs américains de produits canadiens.
- Une fois nos propres droits de douane éliminés, nos gens d'affaires pourront importer une plus large gamme de produits américains à moindre coût, ce qui leur permettra de réduire leurs frais de production.